

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

<i>En exercice</i> : 15	<u>Suffrages exprimés</u> : <b>13</b>	<u>Pour</u> : <b>13</b> (10+3 procurations)	<u>Abstention</u> : <b>0</b>	<u>Contre</u> : <b>0</b>
-------------------------	---------------------------------------	------------------------------------------------	------------------------------	--------------------------

L'an deux mille dix-sept, le 24 mai à 19 heures, le Conseil Municipal d'AUGIGNAC s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire de la Commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 17 mai 2017

**PRESENTS** :

ABBES Jean Gérard	<i>Absent</i>	JULIEN Monique	<b>POUR</b>	MOUTIER Chantal	<i>POUR</i> ( <i>procuration</i> )
BAZINET Bernard	<i>POUR</i> ( <i>procuration</i> )	LEONARD Roger	<b>POUR</b>	PELLEVOISIN Joël	<b>POUR</b>
BARTEAU Etienne	<b>POUR</b>	MALLEMANCHE Valérie	<i>POUR</i> ( <i>procuration</i> )	PEYRAZAT Pierre	<b>POUR</b>
CHABOT-LALAY Patricia	<i>Absente</i>	MARENDA Yoann	<b>POUR</b>	PIALHOUX Laurent	<b>POUR</b>
GRASSET Marie- Madeleine	<b>POUR</b>	METIFEU Francis	<b>POUR</b>	ROUMAT Gérard	<b>POUR</b>

**ABSENT(S) EXCUSE(S)**: Valérie MALLEMANCHE (pouvoir donné à Marie-Madeleine GRASSET),  
Bernard BAZINET (pouvoir donné à M. Pierre PEYRAZAT)  
Chantal MOUTIER (pouvoir donné à M. Roger LEONARD)

**ABSENTS**: M. Jean-Gérard ABBES

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Yoann MARENDA

**2017-37 Choix de l'entreprise pour le changement du système de chauffage de l'école**

Dans le cadre des travaux entamés de réhabilitation énergétique du bâtiment « Foyer rural-Ecole », il convient de changer le mode de chauffage.

En effet, la chaudière au fioul qui chauffe le bâtiment scolaire sera remplacée par une chaudière à granulés bois, plus écologique et plus économique.

Le coût estimé est inférieur à 25 000 € HT

Une consultation a été lancée auprès d'entreprises spécialisées.

Les 6 offres de prix ci-dessous, variant entre 23 680 HT à 24 961 HT, ont été analysées par la commission.

<b>SALLERON</b>	<b>24 566,00 HT</b> 29 479,20 TTC	Propose un contrat d'extension de garantie et 1 nettoyage annuel (411,50 €)  Non retenu par la commission
-----------------	--------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Déposé à la-Préfecture le :

Commune d'Augignac

Affichage le 30/05/2017

Page 1 sur 2

AR PREFECTURE

024-212400162-20170524-2017\_37-DE  
Regu le 27/06/2017

<b>REY CHALARD</b>	<b>23 976,70 HT</b> 28 772,04 TTC	A répondu aux demandes de p émises par la commission Entretien annuel : 164,72
<b>CONFORT CHAUFFAGE</b>	<b>24 255,60 HT</b> 29 106.72 TTC	Entretien annuel : 216 €
<b>Franck DELAGE</b>	<b>23 719,55 HT</b> 28 463.46 TTC	Contrat d'entretien annuel Fröling conseillé : 446,50 €
<b>JSM</b>	<b>24 961,00 HT</b> 29953,20 TTC	Contrat de maintenance : 600,30 €
<b>TIGR</b>	<b>23 680,00 HT</b> 28 416,00 TTC	Reprise de la chaudière et de la cuve à fioul Prend en charge le dégazage  Tubage de la cheminée

La commission retient l'offre de la société TIGR.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le choix de la commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité l'offre de prix de la société TIGR pour un montant de 23 680 € HT et autorise Monsieur le Maire à engager cette dépense.

Le Maire certifie sous sa  
Responsabilité le caractère  
Exécutoire de cet acte.  
M. Pierre PEYRAZAT

Pour copie conforme en Mairie, le 19 mai 2017.  
Au registre sont les signatures  
Le Maire  
M. Pierre PEYRAZAT



Déposé à la-Préfecture le :  
Commune d'Augnac  
Affichage le 30/05/2017  
Page 2 sur 2

